

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 17 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÈNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Franck MADIER, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Catherine FORGET, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANE), Monsieur Frédéric SERVAIS (pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Madame Marie-France CHABAUD (pouvoir à Madame Fabienne DE BEUVRON), Monsieur Patrick EVENNOU (pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Pierre GALERNEAU), Monsieur Hugues PERU (pouvoir à Monsieur Vincent TALLE), Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	10 novembre 2025	Abstentions	00
Membres en exercice	28	Suffrages exprimés	28
Membres présents	21	Contre l'adoption	00
Procurations	07	Pour l'adoption	28
Membres absents	00		

DEL-2025_80 Modification du tableau des effectifs**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Madame la Maire

Madame la Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour permettre les recrutements d'un(e) assistant(e) de direction (secrétariat général), d'un(e) responsable médiathèque, d'un(e) gestionnaire paie et administration du personnel, d'un(e) agent(e) polyvalent(e) des bâtiments (service bâtiments) et d'un(e) chargé(e) de communication (pôle vie locale, service communication), dans le cadre de demandes de mutation et de disponibilité pour convenances personnelles.

Ouvertures des postes :

Afin de permettre les recrutements sur ces différents services, il est nécessaire d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (secrétariat général),
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet (pôle vie locale, médiathèque),
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet (pôle vie locale, médiathèque),
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (pôle ressources, ressources humaines),
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (pôle ressources, ressources humaines),
- 1 poste de gestionnaire paie et administration du personnel contractuel à temps complet (pôle ressources, ressources humaines),
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service bâtiments),
- 1 poste de chargé de communication contractuel à temps complet (pôle vie locale, service communication).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2025-45 du 24 juin 2025 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 novembre 2025,

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE :

L'ouverture des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (secrétariat général),
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet (pôle vie locale, médiathèque),
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet (pôle vie locale, médiathèque),
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (pôle ressources, ressources humaines),
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (pôle ressources, ressources humaines)
- 1 poste de gestionnaire paie et administration du personnel contractuel à temps complet (pôle ressources, ressources humaines)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (service bâtiments),
- 1 poste de chargé de communication contractuel à temps complet (pôle vie locale, service communication).

017-211702741-20251117-2025_80-DE
Reçu le 27/11/2025

[illegible]

AR Prefecture

017-211702741-20251117-2025_80-DE
Reçu le 27/11/2025

Chargé de communication	C	1				1		2	
Agent d'entretien et interclasse	C	0	2					0	2
Gestionnaire paie et administration du personnel	C	0				1		1	
TOTAL		1	2			2		3	2

TC* = Temps complet

TNC* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

- o **AUTORISE** Madame la Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, et insérée au recueil des actes administratifs de la commune

Le secrétaire de séance,
Franck MADIER



Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Marie LIGONNIERE



La Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
décision, après transmission au représentant
de l'Etat le 27/11/2025
Et sa publication le 27/11/2025

